



Conseil Municipal du 29 janvier 2016

PROCÈS VERBAL SUCCINCT

(les annexes sont consultables sur demande auprès du secrétariat de direction)

I – DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Marie-Hélène ROUX est désignée secrétaire de séance et accepte cette charge.

II – APPEL NOMINAL DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Étaient présents 29 membres du Conseil Municipal :

M. René VINZIO, Maire, M. Patrick PERRIN, M. le Dr. Daniel FERRAGU, Mme Suzanne CAPALIJA, M. Jean-Marie VALLÉE, M. Dominique CROSO, Mme Régine LANDREVIE, Mme Marie-Ange AUBRY, Mme Catherine HERRAIZ, **Adjoints**, Mme Nathalie CARDONA, Mme Martine FAUCHER, Mme Marie-Hélène ROUX, M. Michel DRUET, M. Michel PAYS, M. Patrick COTTEROUSSE, Mme Marie-Christine BELOUIN, M. Alain CLUZEL, Mme Éliane FRÉJAT, M. Gilles GUIEZE, Mme Gisèle BAULAND, Mme Janice DEBERNARD, M. Eric ALLARD, M. Michel MIRAND, Mme Denise CHALARD, Mme Jacqueline BOURGUET, Mme Liliane LEJEUNE-CLAUDE, M. Jean-Pierre POULET, M. Henri FOUGERE et M. Fabien GAYARD, **Conseillers Municipaux**.

Ont donné procuration 3 membres du Conseil Municipal :

M. Serge VASSET à M. Gilles GUIEZE, Mme Nathalie BREUIL à Mme Denise CHALARD et M. Jean-Christophe BELLANGER à M. Jean-Pierre POULET.

Était absent 1 membre du Conseil Municipal :

M. Serge GONCALVES DE CAMPOS.

III – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2015

Madame Gisèle BAULAND rejoint la séance.

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

IV – SIGNATURE DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2015

V – DÉCISIONS DU MAIRE (article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

VI – AFFAIRES GÉNÉRALES

Délibération n° DL20160129-001	DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS EN FAVEUR DU MAIRE
-----------------------------------	--

RAPPORT

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Délibérante que la loi n° 2015-995 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi « NOTRe », en son article 127, étend la liste des compétences pouvant être déléguées à l'exécutif par l'Assemblée Délibérante. Désormais, cette dernière peut déléguer la demande, à l'État ou à d'autres collectivités territoriales, d'attribution de subventions dans les conditions qu'elle devra fixer dans la délibération portant délégation.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose, à l'Assemblée Délibérante, de compléter la Délibération n° 2014/3 du 25 avril 2014 portant délégation de pouvoir en faveur du Maire, comme suit :

« En vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

[...]

24° De demander à l'État (Échelons national, régional et départemental) ou à d'autres collectivités territoriales au sens de l'article 72 de la Constitution française, l'attribution de subventions, dès lors que le coût global du projet ne dépasse pas 150 000 € H.T.. »

Monsieur le Maire informe également l'Assemblée Délibérante du relèvement des seuils applicables aux marchés publics et autres contrats de la commande publique par Décret n° 2015-1904 du 30 décembre 2015, lesquels passent ainsi de :

- 207 000 à 209 000 € H.T. pour les marchés publics de fournitures et de services des collectivités territoriales ; et
- 5 186 000 à 5 225 000 € H.T. ; pour les marchés publics de travaux et pour les contrats de concessions.

Ces nouveaux seuils supposent dès lors de procéder à une modification de la Délibération n° 2014/3 du 25 avril 2014 portant délégation de pouvoirs en faveur du Maire et plus précisément de son point 4°, lequel sera rédigé comme suit :

« En vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

[...]

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite d'un montant maximum de 209 000€ H.T . pour les marchés de fournitures et de services et de 5 225 000 € H.T . pour les marchés de travaux .»

Où l'exposé des motifs rapporté et les termes du débat,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur le dossier :

DÉLIBÉRATION

Annule et remplace la Délibération n° 2014/43

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 relatif aux délégations de pouvoirs du Conseil Municipal en faveur du Maire et L.2122-23 portant obligation pour le Maire de rendre compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations de pouvoirs à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de charger le Maire, pour la durée de son mandat :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2° De fixer, dans les limites de 1 000,00 euros par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3° De procéder, dans la limite de 1 000 000,00 d'euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite d'un montant maximum de 209 000€ H.T . pour les marchés de fournitures et de services et de 5 225 000 € H.T . pour les marchés de travaux ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code sur l'ensemble de la commune dans la limite de 15 000 € ;
- 16° D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, pour tous types de recours, devant tous les degrés et tous les ordres de juridiction, pour toutes les actions destinées à préserver ou à garantir les intérêts de la collectivité territoriale, notamment dans les cas relatifs à :
- l'urbanisme, les affaires foncières et la gestion du domaine public et du domaine privé de la Commune ;
l'exercice des pouvoirs de police du Maire ;
- la gestion du personnel et des finances communales ;
 - la gestion des services communaux ;
 - service des pompes funèbres et des cimetières ;
 - gestion des services industriels et commerciaux ; et d'une manière générale
 - l'administration de la Commune.
- La présente délégation comprend l'habilitation du Maire à se constituer partie civile au nom de la Commune ainsi que celle à se faire assister d'un avocat de son choix pour chacune des actions sus-mentionnées ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 15 000 € ;
- 18° De donner, en application de l'article [L. 324-1](#) du code de l'urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article [L. 311-4](#) du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article [L. 332-11-2](#) du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 700 000 € par année civile ;

21° D'exercer, au nom de la Commune, le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme dans la limite d'un plafond de 50 000 € et ce, sur l'ensemble du territoire de la Commune ;

22° D'exercer au nom de la Commune le droit de priorité défini aux [articles L. 240-1 à L. 240-3](#) du code de l'urbanisme dans la limite de 50 000 € ;

23° D'autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

24° De demander à l'État (Échelons national, régional et départemental) ou à d'autres collectivités territoriales au sens de l'article 72 de la Constitution française, l'attribution de subventions, dès lors que le coût global du projet ne dépasse pas 150 000 € H.T.

Le Maire absent ou empêché, ces délégations de pouvoirs seront exercées par Monsieur Patrick PERRIN, Premier Adjoint au Maire, et Monsieur le Dr Daniel FERRAGU, Deuxième Adjoint au Maire, selon l'ordre du tableau.

Fait en Mairie de Pont-du-Château, le 1er février 2016

Reçu en Préfecture le	2 février 2016
Affiché le	5 février 2016

Délibération n° DL20160129-002	ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER-SMAF AUVERGNE – AVIS RELATIF A L'ADHÉSION DE NOUVEAUX MEMBRES
-----------------------------------	---

RAPPORT

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Délibérante que la qualité de membre de l'établissement public foncier- Smaf Auvergne , lequel apporte un soutien technique aux collectivités locales dans la mise en œuvre de leurs politiques foncières, s'acquiert de droit par ratification de la demande d'adhésion par le Conseil d'Administration. Après avis de l'Assemblée, la délibération du Conseil d'Administration est notifiée aux membres de l'établissement public qui disposent d'un délai de quarante jours pour faire connaître leur avis. L'adhésion intervient sauf si plus d'un tiers des membres de l'établissement public émet un avis défavorable.

Monsieur le Maire indique que l'Assemblée Générale de l'établissement public foncier-Smaf Auvergne, lors de sa réunion du 7 décembre 2015, a émis un avis favorable aux adhésions des communes de VERNEUGHEOL, CHAMALIERES-SUR-LOIRE, BONNEVAL, BREUIL, JALIGNY-SUR-BESBRE et SAINT-FLOUR ainsi que de la Communauté de Communes de LIVRADOIS PORTE D'Auvergne.

La Commune de PONT-DU-CHATEAU ayant reçu notification de cet avis le 29 décembre 2015, il lui appartient désormais de se prononcer sur l'adhésion de ces nouveaux candidats à l'établissement public foncier-Smaf Auvergne.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Délibérante d'émettre un avis favorable.

Où l'exposé des motifs rapporté,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur le dossier :

DÉLIBÉRATION

Vu les statuts de l'établissement public foncier-Smaf Auvergne et notamment l'article VI relatif aux conditions d'adhésion ;

Vu les délibérations du Conseil d'Administration de l'établissement public foncier-Smaf Auvergne en date des 22 septembre, 20 novembre et 7 décembre 2015, acceptant les demandes d'adhésion des communes de VERNEUGHEOL, CHAMALIERES-SUR-LOIRE, BONNEVAL, BREUIL, JALIGNY-SUR-BESBRE et SAINT-FLOUR ainsi que de la Communauté de Communes de LIVRADOIS PORTE D'Auvergne ;

Vu la Délibération de l'Assemblée Générale de l'établissement public foncier-Smaf Auvergne en date du 7 décembre 2015, émettant un avis favorable sur les demandes d'adhésion des communes de VERNEUGHEOL, CHAMALIERES-SUR-LOIRE, BONNEVAL, BREUIL, JALIGNY-SUR-BESBRE et SAINT-FLOUR ainsi que de la Communauté de Communes de LIVRADOIS PORTE D'Auvergne ;

Considérant l'intérêt témoigné par ces collectivités envers l'établissement public foncier-Smaf Auvergne ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable quant à l'adhésion des communes de VERNEUGHEOL, CHAMALIERES-SUR-LOIRE, BONNEVAL, BREUIL, JALIGNY-SUR-BESBRE et SAINT-FLOUR ainsi que de la Communauté de Communes de LIVRADOIS PORTE D'Auvergne à l'établissement public foncier-Smaf Auvergne.

Fait en Mairie de Pont-du-Château, le 1er février 2016

Reçu en Préfecture le

2 février 2016

Affiché le

5 février 2016

Délibération n° DL20160129-003	FOURRIERE ANIMALE – AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND ET PLUSIEURS COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DU PUY-DE-DÔME ET DE L'ALLIER POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE CAPTURE, TRANSPORT D'ANIMAUX ET DE FOURRIÈRE ANIMALE
-----------------------------------	---

RAPPORT

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Délibérante que conformément aux dispositions des articles L.211-22 à L.211-26 du Code Rural et de la Pêche Maritime et dans le cadre de son pouvoir de police administrative, le Maire est dans l'obligation de prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des animaux errants (chiens, chats, nouveaux animaux de compagnie). Dans ce contexte, chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation, soit d'un service de fourrière établi sur le territoire d'une autre collectivité avec l'accord de celle-ci.

Monsieur le Maire indique qu'afin d'optimiser les dépenses liées à la capture, au transport des animaux errants ainsi qu'à la gestion de la fourrière animale dans plusieurs collectivités du Puy-de-Dôme et de l'Allier, il a été décidé de constituer au 1^{er} janvier 2015 un groupement de commandes conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Le marché issu de ce groupement arrivant à échéance le 31 décembre 2016, il est envisagé la constitution d'un nouveau groupement élargi pour la passation d'un nouveau marché d'une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2017.

La Commune de CLERMONT- FERRAND en assurera la coordination.

A ce titre, celle-ci aura en charge la totalité de la procédure de mise en concurrence : publicité et organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant, signature et notification du marché.

Chaque membre du groupement passera commande des prestations dont il aura besoin, en contrôlera la bonne exécution et réglera les factures correspondantes dans les limites des prix résultant du marché et correspondant à ses propres besoins.

Compte tenu de la spécificité de la nature de l'activité « fourrière animale », la procédure engagée sera celle prévue par l'article 30 du Code des Marchés Publics. La forme du marché proposée est donc un marché ordinaire passé en procédure adaptée selon les modalités prévues aux articles 28 et 30 du Code des Marchés Publics pour une durée maximale de 4 ans.

Le coût estimatif annuel de la prestation pour la Ville de PONT-DU-CHATEAU : 0,80 € H.T. X 10 806 habitants = 9 341,57 € H.T.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion de la Commune au groupement de commandes entre la Ville de CLERMONT-FERRAND et plusieurs collectivités territoriales du PUY-DE-DÔME et de l'ALLIER pour la passation d'un marché de capture, transport d'animaux et de fourrière animale (Cf . *Annexe n° 3*).

Où l'exposé des motifs rapporté et les termes du débat,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur le dossier :

DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 ;

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment ses articles L.211-22 et suivants ;

Vu le Groupement de commandes entre la Ville de CLERMONT-FERRAND et plusieurs collectivités territoriales du PUY-DE-DÔME et de l'ALLIER pour la passation d'un marché de capture, transport d'animaux et de fourrière animale actuellement en place ;

Vu le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de CLERMONT-FERRAND et plusieurs collectivités territoriales du PUY-DE-DÔME et de l'ALLIER pour la passation d'un nouveau marché de capture, transport d'animaux et de fourrière animale ;

Considérant les avantages de la mutualisation de la prestation de la fourrière animale, en termes de qualité de service rendu aux administrés, de respect et de traitement des animaux et de maîtrise des coûts, le coût annuel de la prestation pour la Ville de PONT-DU-CHATEAU étant estimé à 9 341,57 € H.T. (0,80 € H.T. X 10 806 habitants) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer :

- **la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de CLERMONT-FERRAND et plusieurs collectivités territoriales du PUY-DE-DÔME et de l'ALLIER pour la passation d'un marché de capture, transport d'animaux et de fourrière animale, dans les conditions précisées en annexe ; ainsi que**
- **l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ; et**
 - **Accepter que Monsieur le Maire de Clermont-Ferrand ou son représentant signe en tant que coordonnateur du groupement, le marché de capture, transport d'animaux et de fourrière animale pour le compte de la collectivité.**

Fait en Mairie de Pont-du-Château, le 1er février 2016

Reçu en sous-préfecture le	2 février 2016
Affiché le	5 février 2016

Délibération n° DL20160129-00	CRÉATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES
--	--

RAPPORT

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Délibérante que suite à la démission de Madame Fabienne ROCHE, il convient de la remplacer au sein des commissions et comités auxquelles elle participait et ainsi de mettre à jour la composition de l'ensemble des instances municipales.

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-22 prévoient en effet que « *le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres [...]. Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale* » ;

1/ Les commissions et comités réglementaires :

	Commission de révision des listes électorales
Titulaire	Le Maire, M. VINZIO René

	Commission d'Appel d'Offres
Président	Le Maire, M. René VINZIO ;
Suppléant	2 ^{ème} Adjoint, Dr Daniel FERRAGU
Titulaires	CROSO Dominique ; BELOUIN Marie-Christine ; PAYS Michel ; MIRAND Michel .

Suppléants	ALLARD Éric ; PERRIN Patrick ; CLUZEL Alain ; BELLANGER Jean-Christophe.
-------------------	---

Commission Consultative des Services Publics Locaux	
Président	Le Maire, M. René VINZIO
Membres issus du Conseil municipal	BAULAND Gisèle ; VALLÉE Jean-Marie ; BELOUIN Marie-Christine ; PERRIN Patrick ; VASSET Serge ; CROSO Dominique ; MIRAND Michel ; GAYARD Fabien.
Représentants des associations locales nommés par l'Assemblée Délibérante :	- Association « Que Choisir » ; - Fédération des Conseils de Parents d'Élèves (FCPE) - maternelles et élémentaires ; - Fédération des Conseils de Parents d'Élèves (FCPE) – Conseil Local du Collège Mortaix ; - Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie ; - Collectif de Défense des Castelpontins.

Commission Communale pour l'Accessibilité des Équipements Publics aux Personnes Handicapées	
Président	Le Maire, M. René VINZIO
Rapporteur	VASSET Serge
Membres issus du Conseil municipal	FRÉJAT Éliane ; CAPALIJA Suzanne ; COTTEROUSSE Patrick ; CLUZEL Alain ; POULET Jean-Pierre ; GAYARD Fabien.
Membres issus des associations :	Au titre des Associations de parents d'élèves FCPE écoles primaires et maternelles ; FCPE collège ; APEL Saint-Joseph. Au titre des associations d'usagers Association « Vélo-cité » - antenne de Pont-du-Château ; Association des « Malades et Handicapés » ; Association des « Mal Voyants » ; Association « Union Cycliste Castelpontaine ».

Comité Technique de la Commune	
Président	Monsieur le Premier Adjoint, PERRIN Patrick ;
Titulaires	PERRIN Patrick ; CARDONA Nathalie ; CROSO Dominique ; FOUGERE Henri.

Suppléants	VINZIO René ; FRÉJAT Éliane ; AUBRY Marie-Ange ; MIRAND Michel.
-------------------	--

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail de la Commune	
Président	Monsieur le Premier Adjoint, PERRIN Patrick ;
Titulaires	PERRIN Patrick ; CARDONA Nathalie ; CROSO Dominique ; FOUGERE Henri.
Suppléants	VINZIO René ; FRÉJAT Éliane ; AUBRY Marie-Ange ; MIRAND Michel.

2/ Les autres commissions et comités :

Commission des Finances	
Président	Le Maire, M. René VINZIO
Rapporteur	CROSO Dominique
Membres	PERRIN Patrick ; BELOUIN Marie-Christine ; CARDONA Nathalie ; FAUCHER Martine ; BELLANGER Jean-Christophe ; FOUGERE Henri.

Commission Travaux – Politique de la Ville	
Président	Le Maire, M. René VINZIO
Rapporteur	FERRAGU Daniel
Membres	VASSET Serge ; COTTEROUSSE Patrick ; AUBRY Marie-Ange ; CROSO Dominique ; MIRAND Michel ; FOUGERE Henri.

Commission Urbanisme, Affaires foncières, Développement économique	
Président	Le Maire, M. René VINZIO
Rapporteur	FERRAGU Daniel
Membres	FAUCHER Martine ; BAULAND Gisèle ; BELOUIN Marie-Christine ; VASSET Serge ; COTTEROUSSE Patrick ; CROSO Dominique ; LEJEUNE-CLAUDE Liliane ; FOUGERE Henri.

Commission Circulation, stationnement, sécurité routière	
Président	Le Maire, M. René VINZIO
Rapporteur	VASSET Serge
Membres	AUBRY Marie-Ange ; CLUZEL Alain ; LANDREVIE Régine ; DRUET Michel ; FREJAT Éliane ; BELOUIN Marie-Christine ; POULET Jean-Pierre ; GAYARD Fabien.

Commission Agenda 21	
Président	Le Maire, M. René VINZIO
Rapporteur	VALLÉE Jean-Marie
Membres	PERRIN Patrick ; CAPALIJA Suzanne ; LANDREVIE Régine ; GUIEZE Gilles ; CHALARD Denise ; GAYARD Fabien.

Commission Environnement et Développement Durable	
Président	Le Maire, M. René VINZIO
Rapporteur	VALLÉE Jean-Marie
Membres	FAUCHER Martine ; ROUX Marie-Hélène ; PAYS Michel ; CHALARD Denise ; GAYARD Fabien.

Commission Associations et sports	
Président	Le Maire, M. René VINZIO
Rapporteur	LANDREVIE Régine
Membres	HERRAIZ Catherine ; AUBRY Marie-Ange ; DRUET Michel ; GUIEZE Gilles ; PERRIN Patrick ; BOURGUET Jacqueline ; GONCALVES DE CAMPOS Serge ; FOUGERE Henri.

Commission Jeunesse	
Président	Le Maire, M. René VINZIO
Rapporteur	HERRAIZ Catherine
Membres	DEBERNARD Janice ; PAYS Michel ; GONCALVES DE CAMPOS Serge ; AUBRY Marie-Ange ; FAUCHER Martine ; Éric ALLARD ; BOURGUET Jacqueline ;

	GAYARD Fabien.
--	----------------

Commission Culture - Tourisme	
Président	Le Maire, M. René VINZIO
Rapporteur	PERRIN Patrick
Membres issus du Conseil Municipal (9)	FAUCHER Martine ; LANDREVIE Régine ; FREJAT Éliane ; ROUX Marie-Hélène ; VASSET Serge ; AUBRY Marie-Ange ; BOURGUET Jacqueline ; GAYARD Fabien.

Commission Écoles et Enseignement	
Président	Le Maire, M. René VINZIO
Rapporteur	AUBRY Marie-Ange
Membres	CAPALIJA Suzanne ; PAYS Michel ; DEBERNARD Janice ; CROSO Dominique ; HERRAIZ Catherine ; GONCALVES DE CAMPOS Serge ; BREUIL Nathalie ; FOUGERE Henri.

Commission pour le Suivi du Plan Communal de Sauvegarde	
Président	Le Maire, M. René VINZIO
Rapporteur	FERRAGU Daniel
Membres	Éric ALLARD ; LANDREVIE Régine ; FREJAT Éliane ; ROUX Marie-Hélène ; CHALARD Denise ; FOUGERE Henri.

Commission Intercommunalité	
Président	Le Maire, M. René VINZIO
Rapporteur	FAUCHER Martine
Membres	BAULAND Gisèle ; LANDREVIE Régine ; PERRIN Patrick ; PAYS Michel ; BELOUIN Marie-Christine ; MIRAND Michel ; GAYARD Fabien.

Comité Consultatif Travaux – Politique de la Ville	
Président	Le Maire, M. René VINZIO
Rapporteur	FERRAGU Daniel
Membres issus du Conseil Municipal	VASSET Serge ; COTTEROUSSE Patrick ; AUBRY Marie-Ange ;

	CROSO Dominique ; MIRAND Michel ; FOUGERE Henri.
Membres issus de la Société Civile	FAURE Roger ; PORTE Jean-Michel ; DECOMBE Denis ; FREJAT Michel ; CHARRIER Eric.

Comité Consultatif Urbanisme, Affaires foncières, Développement économique	
Président	Le Maire, M. René VINZIO
Rapporteur	FERRAGU Daniel
Membres issus du Conseil Municipal	FAUCHER Martine ; BAULAND Gisèle ; BELOUIN Marie-Christine ; VASSET Serge ; COTTEROUSSE Patrick ; CROSO Dominique ; LEJEUNE-CLAUDE Liliane ; FOUGERE Henri.
Membres issus de la Société Civile	CHABANNES Jean ; PATIN Chantal ; TUCZINSKI Serge ; GROSMANN Nadine ; JELADE Alexis ; FRANC Audrey.

Comité Consultatif Environnement et Développement durable	
Président	Le Maire, M. René VINZIO
Rapporteur	VALLÉE Jean-Marie
Membres issus du Conseil Municipal	FAUCHER Martine ; ROUX Marie-Hélène ; PAYS Michel ; CHALARD Denise ; GAYARD Fabien.
Membres issus de la Société Civile	ALLARD Frédéric ; DECOMBE Denis ; LEDOUX Christian ; WIEPRECHT Marie-Hélène ; MAUL Laurence ; JANELA-BROC Élisabeth.

Comité Consultatif Associations et Sports	
Président	Le Maire, M. René VINZIO
Rapporteur	LANDREVIE Régine
Membres issus du Conseil Municipal	HERRAIZ Catherine ; AUBRY Marie-Ange ; DRUET Michel ; GUIEZE Gilles ; PERRIN Patrick ;

	BOURGUET Jacqueline ; GONCALVES DE CAMPOS Serge ; FOUGERE Henri.
Membres issus de la Société Civile	CLUZEL Marie-Claude ; FOING Jean-Marc ; BESSON Karine ; BERRIER Michel ; BONNABRY William.

Comité Consultatif pour l'Accessibilité aux personnes handicapées

Président	Le Maire, M. René VINZIO
Rapporteur	VASSET Serge
Membres issus du Conseil Municipal	FRÉJAT Éliane ; CAPALIJA Suzanne ; COTTEROUSSE Patrick ; CLUZEL Alain ; POULET Jean-Pierre ; GAYARD Fabien.
Membres issus de la Société Civile	FABRE Jacques ; ROUX Jean-Denis ; DUMON Danielle ; DENIZARD Jeanine ; BERRIER Michel ; SUBIAS Aubrée.

Comité de suivi du Complexe Culturel et Sportif à « La Pradelle »

Collège des élus :	VINZIO René ; PERRIN Patrick ; FERRAGU Daniel ; CLUZEL Alain.
Collège des Associations	PILET Laurent – Club de Badminton Castelpontin ; TRAMBOUZE Guy – Club Sportif de Basket ; LADVIE Marcel – Batterie Fanfare l'Indépendante.
Collège des écoles	CHOMETTE Thierry – Directeur école élémentaire J. ALIX ; CONTREPOIS Robin – Professeur de gym école St-JOSEPH ; ROCHON Nathalie – Directrice école élémentaire P. BROSSOLETTE ; SUEUR Delphine – Directrice école élémentaire R. CASSIN.
Collège des personnes qualifiées	BUISSON Fernand – Chef de projet ; DURAND Frédéric – Adjoint au Directeur Général des Services – Responsable Culture.

COFIL « Beau Rivage »

Premier Collège (élus du Conseil Municipal)	FERRAGU Daniel ; BELOUIN Marie-Christine ; LANDREVIE Régine ; VASSET Serge ; CLUZEL Alain ; GUIEZE Gilles ; DRUET Michel ;
--	--

	MIRAND Michel ; BELLANGER Christophe ; GAYARD Fabien.
Deuxième Collège (personnes extra-municipales)	PATIN Chantal ; GINHAC Thérèse ; FREJAT Jean-Paul ; CHABANNE Jean ; DABERT Guy ; FREJAT Michel ; JELADE Alexis ; FRANC Audrey.
Troisième Collège (Personnes désignées par M. Maire)	M. PINARD Jean, Auvergne Nouveau Monde ; M. le Directeur du Comité Régional du Développement Touristique d'Auvergne (CRDTA) ou son représentant ; Mme CARDONA Nathalie, Conseillère Départementale ; M. BIZET Jean-François, Avocat d'affaires .

	Commission Intercommunale des Impôts Directs
Membres issus du Conseil Municipal	Le Maire, M. René VINZIO ; FAUCHER Martine ; MIRAND Michel.

Où l'exposé des motifs rapporté et les termes du débat,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur le dossier :

DÉLIBÉRATION

Annule et remplace les Délibérations n° 2014/044 ; 2014/052 ; 2014/053 ; 2014/054 ; 2014/055 ; 2014/056 ; 2014/057 ; 2014/058 ; 2014/059 ; 2014/060 ; 2014/061 ; 2014/062 ; 2014/063 ; 2014/064 ; 2014/065 ; 2014/069 ; 2014/070, 2014/ 101 ; 2014/106 ; 2014/108 ; 2014/125 ; 2014/145 ; 2014/188 ; 2014/189 ; 2014/190 ; 2014/213 ; 2015/043 ; 2015/63bis ; 2015/ 065 ; 2015/084 ; 2015/085 ; 2015/102 ; 2015/121 ; 2015/122 et 2015/144 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-22 lequel prévoit que « le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres [...]. Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale » ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, arrête la liste et la composition des commissions municipales comme suit :

1/ Les commissions et comités réglementaires :

	Commission de révision des listes électorales
Titulaire	Le Maire, M. VINZIO René

Commission d'Appel d'Offres	
Président	Le Maire, M. René VINZIO ;
Suppléant	2 ^{ème} Adjoint, Dr Daniel FERRAGU
Titulaires	CROSO Dominique ; BELOUIN Marie-Christine ; PAYS Michel ; MIRAND Michel .
Suppléants	ALLARD Éric ; PERRIN Patrick ; CLUZEL Alain ; BELLANGER Jean-Christophe.

Commission Consultative des Services Publics Locaux	
Président	Le Maire, M. René VINZIO
Membres issus du Conseil municipal	BAULAND Gisèle ; VALLÉE Jean-Marie ; BELOUIN Marie-Christine ; PERRIN Patrick ; VASSET Serge ; CROSO Dominique ; MIRAND Michel ; GAYARD Fabien.
Représentants des associations locales nommés par l'Assemblée Délibérante :	- Association « Que Choisir » ; - Fédération des Conseils de Parents d'Élèves (FCPE) - maternelles et élémentaires ; - Fédération des Conseils de Parents d'Élèves (FCPE) – Conseil Local du Collège Mortaix ; - Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie ; - Collectif de Défense des Castelpontins.

Commission Communale pour l'Accessibilité des Équipements Publics aux Personnes Handicapées	
Président	Le Maire, M. René VINZIO
Rapporteur	VASSET Serge
Membres issus du Conseil municipal	FRÉJAT Éliane ; CAPALIJA Suzanne ; COTTEROUSSE Patrick ; CLUZEL Alain ; POULET Jean-Pierre ; GAYARD Fabien.
Membres issus des associations :	Au titre des Associations de parents d'élèves FCPE écoles primaires et maternelles ; FCPE collège ; APEL Saint-Joseph. Au titre des associations d'utilisateurs Association « Vélo-cité » - antenne de Pont-du-Château ; Association des « Malades et Handicapés » ; Association des « Mal Voyants » ; Association « Union Cycliste Castelpontaine ».

Comité Technique de la Commune	
Président	Monsieur le Premier Adjoint, PERRIN Patrick ;
Titulaires	PERRIN Patrick ; CARDONA Nathalie ; CROSO Dominique ; FOUGERE Henri.
Suppléants	VINZIO René ; FRÉJAT Éliane ; AUBRY Marie-Ange ; MIRAND Michel.

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail de la Commune	
Président	Monsieur le Premier Adjoint, PERRIN Patrick ;
Titulaires	PERRIN Patrick ; CARDONA Nathalie ; CROSO Dominique ; FOUGERE Henri.
Suppléants	VINZIO René ; FRÉJAT Éliane ; AUBRY Marie-Ange ; MIRAND Michel.

2/ Les autres commissions et comités :

Commission des Finances	
Président	Le Maire, M. René VINZIO
Rapporteur	CROSO Dominique
Membres	PERRIN Patrick ; BELOUIN Marie-Christine ; CARDONA Nathalie ; FAUCHER Martine ; BELLANGER Jean-Christophe ; FOUGERE Henri.

Commission Travaux – Politique de la Ville	
Président	Le Maire, M. René VINZIO
Rapporteur	FERRAGU Daniel
Membres	VASSET Serge ; COTTEROUSSE Patrick ; AUBRY Marie-Ange ; CROSO Dominique ; MIRAND Michel ; FOUGERE Henri.

Commission Urbanisme, Affaires foncières, Développement économique	
Président	Le Maire, M. René VINZIO
Rapporteur	FERRAGU Daniel
Membres	FAUCHER Martine ; BAULAND Gisèle ;

	BELOUIN Marie-Christine ; VASSET Serge ; COTTEROUSSE Patrick ; CROSO Dominique ; LEJEUNE-CLAUDE Liliane ; FOUGERE Henri.
--	---

	Commission Circulation, stationnement, sécurité routière
Président	Le Maire, M. René VINZIO
Rapporteur	VASSET Serge
Membres	AUBRY Marie-Ange ; CLUZEL Alain ; LANDREVIE Régine ; DRUET Michel ; FREJAT Éliane ; BELOUIN Marie-Christine ; POULET Jean-Pierre ; GAYARD Fabien.

	Commission Agenda 21
Président	Le Maire, M. René VINZIO
Rapporteur	VALLÉE Jean-Marie
Membres	PERRIN Patrick ; CAPALIJA Suzanne ; LANDREVIE Régine ; GUEZE Gilles ; CHALARD Denise ; GAYARD Fabien.

	Commission Environnement et Développement Durable
Président	Le Maire, M. René VINZIO
Rapporteur	VALLÉE Jean-Marie
Membres	FAUCHER Martine ; ROUX Marie-Hélène ; PAYS Michel ; CHALARD Denise ; GAYARD Fabien.

	Commission Associations et sports
Président	Le Maire, M. René VINZIO
Rapporteur	LANDREVIE Régine
Membres	HERRAIZ Catherine ; AUBRY Marie-Ange ; DRUET Michel ; GUEZE Gilles ; PERRIN Patrick ; BOURGUET Jacqueline ; GONCALVES DE CAMPOS Serge ; FOUGERE Henri.

Commission Jeunesse	
Président	Le Maire, M. René VINZIO
Rapporteur	HERRAIZ Catherine
Membres	DEBERNARD Janice ; PAYS Michel ; GONCALVES DE CAMPOS Serge ; AUBRY Marie-Ange ; FAUCHER Martine ; Éric ALLARD ; BOURGUET Jacqueline ; GAYARD Fabien.

Commission Culture - Tourisme	
Président	Le Maire, M. René VINZIO
Rapporteur	PERRIN Patrick
Membres issus du Conseil Municipal (9)	FAUCHER Martine ; LANDREVIE Régine ; FREJAT Éliane ; ROUX Marie-Hélène ; VASSET Serge ; AUBRY Marie-Ange ; BOURGUET Jacqueline ; GAYARD Fabien.

Commission Écoles et Enseignement	
Président	Le Maire, M. René VINZIO
Rapporteur	AUBRY Marie-Ange
Membres	CAPALIJA Suzanne ; PAYS Michel ; DEBERNARD Janice ; CROSO Dominique ; HERRAIZ Catherine ; GONCALVES DE CAMPOS Serge ; BREUIL Nathalie ; FOUGERE Henri.

Commission pour le Suivi du Plan Communal de Sauvegarde	
Président	Le Maire, M. René VINZIO
Rapporteur	FERRAGU Daniel
Membres	Éric ALLARD ; LANDREVIE Régine ; FREJAT Éliane ; ROUX Marie-Hélène ; CHALARD Denise ; FOUGERE Henri.

Commission Intercommunalité	
Président	Le Maire, M. René VINZIO
Rapporteur	FAUCHER Martine
Membres	BAULAND Gisèle ; LANDREVIE Régine ;

	PERRIN Patrick ; PAYS Michel ; BELOUIN Marie-Christine ; MIRAND Michel ; GAYARD Fabien.
--	---

Comité Consultatif Travaux – Politique de la Ville	
Président	Le Maire, M. René VINZIO
Rapporteur	FERRAGU Daniel
Membres issus du Conseil Municipal	VASSET Serge ; COTTEROUSSE Patrick ; AUBRY Marie-Ange ; CROSO Dominique ; MIRAND Michel ; FOUGERE Henri.
Membres issus de la Société Civile	FAURE Roger ; PORTE Jean-Michel ; DECOMBE Denis ; FREJAT Michel ; CHARRIER Eric.

Comité Consultatif Urbanisme, Affaires foncières, Développement économique	
Président	Le Maire, M. René VINZIO
Rapporteur	FERRAGU Daniel
Membres issus du Conseil Municipal	FAUCHER Martine ; BAULAND Gisèle ; BELOUIN Marie-Christine ; VASSET Serge ; COTTEROUSSE Patrick ; CROSO Dominique ; LEJEUNE-CLAUDE Liliane ; FOUGERE Henri.
Membres issus de la Société Civile	CHABANNES Jean ; PATIN Chantal ; TUCZINSKI Serge ; GROSMANN Nadine ; JELADE Alexis ; FRANC Audrey.

Comité Consultatif Environnement et Développement durable	
Président	Le Maire, M. René VINZIO
Rapporteur	VALLÉE Jean-Marie
Membres issus du Conseil Municipal	FAUCHER Martine ; ROUX Marie-Hélène ; PAYS Michel ; CHALARD Denise ; GAYARD Fabien.
Membres issus de la Société Civile	ALLARD Frédéric ; DECOMBE Denis ; LEDOUX Christian ;

	WIEPRECHT Marie-Hélène ; MAUL Laurence ; JANELA-BROC Élisabeth.
--	---

Comité Consultatif Associations et Sports	
Président	Le Maire, M. René VINZIO
Rapporteur	LANDREVIE Régine
Membres issus du Conseil Municipal	HERRAIZ Catherine ; AUBRY Marie-Ange ; DRUET Michel ; GUEZE Gilles ; PERRIN Patrick ; BOURGUET Jacqueline ; GONCALVES DE CAMPOS Serge ; FOUGERE Henri.
Membres issus de la Société Civile	CLUZEL Marie-Claude ; FOING Jean-Marc ; BESSON Karine ; BERRIER Michel ; BONNABRY William.

Comité Consultatif pour l'Accessibilité aux personnes handicapées	
Président	Le Maire, M. René VINZIO
Rapporteur	VASSET Serge
Membres issus du Conseil Municipal	FRÉJAT Éliane ; CAPALIJA Suzanne ; COTTEROUSSE Patrick ; CLUZEL Alain ; POULET Jean-Pierre ; GAYARD Fabien.
Membres issus de la Société Civile	FABRE Jacques ; ROUX Jean-Denis ; DUMON Danielle ; DENIZARD Jeanine ; BERRIER Michel ; SUBIAS Aubrée.

Comité de suivi du Complexe Culturel et Sportif à « La Pradelle »	
Collège des élus :	VINZIO René ; PERRIN Patrick ; FERRAGU Daniel ; CLUZEL Alain.
Collège des Associations	PILET Laurent – Club de Badminton Castelpontin ; TRAMBOUZE Guy – Club Sportif de Basket ; LADVIE Marcel – Batterie Fanfare l'Indépendante.
Collège des écoles	CHOMETTE Thierry – Directeur école élémentaire J. ALIX ; CONTREPOIS Robin – Professeur de gym école St-JOSEPH ; ROCHON Nathalie – Directrice école élémentaire P. BROSSOLETTE ;

	SUEUR Delphine – Directrice école élémentaire R. CASSIN.
Collège des personnes qualifiées	BUISSON Fernand – Chef de projet ; DURAND Frédéric – Adjoint au Directeur Général des Services – Responsable Culture.

COFIL « Beau Rivage »	
Premier Collège (élus du Conseil Municipal)	FERRAGU Daniel ; BELOUIN Marie-Christine ; LANDREVIE Régine ; VASSET Serge ; CLUZEL Alain ; GUIEZE Gilles ; DRUET Michel ; MIRAND Michel ; BELLANGER Christophe ; GAYARD Fabien.
Deuxième Collège (personnes extra-municipales)	PATIN Chantal ; GINHAC Thérèse ; FREJAT Jean-Paul ; CHABANNE Jean ; DABERT Guy ; FREJAT Michel ; JELADE Alexis ; FRANC Audrey.
Troisième Collège (Personnes désignées par M. Maire)	M. PINARD Jean, Auvergne Nouveau Monde ; M. le Directeur du Comité Régional du Développement Touristique d'Auvergne (CRDTA) ou son représentant ; Mme CARDONA Nathalie, Conseillère Départementale ; M. BIZET Jean-François, Avocat d'affaires .

Commission Intercommunale des Impôts Directs	
Membres issus du Conseil Municipal	Le Maire, M. René VINZIO ; FAUCHER Martine ; MIRAND Michel.

Fait en Mairie de Pont-du-Château, le 1er février 2016

Reçu en Préfecture le

2 février 2016

Affiché le

5 février 2016

Délibération n° DL20160129-005	ORGANISMES EXTERIEURS – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE
---	--

RAPPORT

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Délibérante que suite à plusieurs démissions de conseillers municipaux, il convient de mettre à jour les représentations de la Commune au sein des organismes extérieurs.

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-33 précisent en effet que « *le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes* ».

Monsieur le Maire propose donc d'arrêter la liste des représentants de la Commune au sein d'organismes extérieurs comme suit :

1/ Les commissions, comités et instances réglementaires :

Commission de Sécurité et d'Accessibilité d'Arrondissement	
Titulaire	Le Maire, M. René VINZIO
Suppléant	FERRAGU Daniel

Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité	
Titulaire	Le Maire, M. René VINZIO
Suppléant	FERRAGU Daniel

Correspondant Défense	
Titulaire	COTTEROUSSE Patrick

Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance	
Président	Le Maire, M. VINZIO René
Suppléant	FERRAGU Daniel
Membre de droit	Mme la Préfète du Puy-de-Dôme ; M. le Procureur de la République.
Membres issus du Conseil Municipal	COTTEROUSSE Patrick ; FAUCHER Martine ; CAPALIJA Suzanne ; ALLARD Éric ; HERRAIZ Catherine ; POULET Jean-Pierre ; GAYARD Fabien.
Membres issus d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou les activités économiques	M. le Principal du Collège Mortaix ; M. le Proviseur du Lycée Pierre Boulanger ; M. le Principal du Collège Saint-Joseph ; M. le Directeur des transports Cellier-Chevanet Police Municipale : - M. Daniel CHERAA – Brigadier Chef Principal ; - M. Ludovic DELHORME – Brigadier Chef Principal ; M. le Directeur d'Auvergne Habitat ; Mme la Directrice Générale des Services ; Mme la Responsable du CCAS ; M. le Président du Club sportif de Football ; M. le Président du Rugby Club Castelpontin ; M. le Président Club sportif de Basket .

Représentants des services de l'État	M. le Colonel commandant de Région de Gendarmerie ; M. le Chef du Service Régional du Renseignement Territorial (SRRT) ; M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale (DDCS) ; M. le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) ; Mme la Directrice des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) ; M. le Directeur Territorial de Protection Judiciaire de la Jeunesse (DTPJJ).
---	--

Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)
--

Titulaire	Le Maire, M. VINZIO René
Suppléant	FERRAGU Daniel

Conseil d'Établissement de l'École de Musique
--

Titulaires	PERRIN Patrick ; BREUIL Nathalie.
-------------------	--------------------------------------

Conseil d'Exploitation du musée de la Batellerie

Titulaires	PERRIN Patrick PAYS Michel BELLANGER Jean-Christophe
Directeur	DGS, LAFOND Sylvie

2/ Les associations et organismes divers :

Association du Personnel

Titulaires	VINZIO René ; PAYS Michel ; LANDREVIE Régine ; MIRAND Michel.
-------------------	--

Syndicat d'Initiative

Titulaires	LANDREVIE Régine ; FREJAT Éliane ; ROUX Marie-Hélène ; BOURGUET Jacqueline.
-------------------	--

Comité de suivi des Carrières de Pont-du-Château

Titulaires	VINZIO René ; VALLÉE Jean-Marie ; CHALARD Denise.
Suppléants	COTTEROUSSE Patrick ; BELOUIN Marie-Christine ; FOUGERE Henri.

Comité de suivi et de pilotage du site Allier
--

Titulaires	VALLÉE Jean-Marie ; GUIEZE Gilles ;
-------------------	--

	FOUGERE Henri.
Suppléants	LANDREVIE Régine ; FAUCHER Martine ; CHALARD Denise.

Comité de suivi pour le Remblaiement et la réinsertion paysagère de la Carrière du Chambon

Titulaires	VINZIO René ; VALLÉE Jean-Marie ; CHALARD Denise.
Suppléants	BELOUIN Marie-Christine ; FERRAGU Daniel ; GAYARD Fabien.

Assemblée Générale de l'Établissement Public Foncier-Smaf AUVERGNE

Titulaires	VINZIO René ; CROSO Dominique ; BELLANGER Jean-Christophe.
Suppléants	FERRAGU Daniel ; BELOUIN Marie-Christine ; FOUGERE Henri.

Commission Locale d'Information et de surveillance de la Plateforme de transit de la Société SITA-MOS (C.L.I.S.)

Titulaires	VINZIO René ; VALLÉE Jean-Marie ; CHALARD Denise.
Suppléants	LANDREVIE Régine ; DRUET Michel ; FOUGERE Henri.

Commission consultative de l'Environnement de l'Aéroport de CLERMONT-AUVERGNE

Titulaire	BELOUIN Marie-Christine
Suppléant	MIRAND Michel

ORACLE

Titulaire	PERRIN Patrick
Suppléant	FAUCHER Martine

Association de Gestion du Schéma des Gens du Voyage (AGSGV)

Titulaire	FAUCHER Martine
Suppléant	MIRAND Michel

ADUHME

Titulaire	VALLÉE Jean-Marie
Suppléant	BELOUIN Marie-Christine

	Représentants de CLERMONT-COMMUNAUTÉ
	Au Syndicat Mixte des Transports en Commun SMTC
Titulaire	VINZIO René
Suppléant	FAUCHER Martine
	Au GRAND CLERMONT
Titulaire	FAUCHER Martine
Suppléant	VINZIO René
	A la Commission Crématorium
Titulaire	VINZIO René
	A la Mission Locale de Cournon-Billom
Titulaire	FAUCHER Martine
	Au Lycée Pierre Boulanger
Titulaire	FAUCHER Martine
Suppléant	VINZIO René
	A la Commission d'accessibilité des Équipements Publics Aux personnes Handicapées
Titulaire	VASSET Serge

4/ La représentation dans les écoles, les collèges et les lycées :

	École SAINT-JOSEPH
Titulaire	AUBRY Marie-Ange

	École Maternelle Jean ALIX
Titulaires	HERRAIZ Catherine ; BREUIL Nathalie.
Suppléants	CAPALIJA Suzanne ; BOURGUET Jacqueline.

	École Élémentaire Jean ALIX
Titulaires	HERRAIZ Catherine ; BREUIL Nathalie.
Suppléants	CAPALIJA Suzanne ; BOURGUET Jacqueline.

	École Maternelle René CASSIN
Titulaires	CAPALIJA Suzanne ; BREUIL Nathalie.
Suppléants	HERRAIZ Catherine ; BOURGUET Jacqueline.

	École Élémentaire René CASSIN
Titulaires	PAYS Michel ; BREUIL Nathalie.
Suppléants	BELOUIN Marie-Christine ; BOURGUET Jacqueline.

	École Maternelle Lucie AUBRAC
Titulaires	CROSO Dominique ; BREUIL Nathalie.
Suppléants	HERRAIZ Catherine ; BOURGUET Jacqueline.

	École Élémentaire Pierre BROSSOLETTE
Titulaires	HERRAIZ Catherine ; BREUIL Nathalie.
Suppléants	CROSO Dominique ; BOURGUET Jacqueline.

	Conseil d'Administration du CES du Collège de MORTAIX
	Au titre de la Commune
Titulaire	AUBRY Marie-Ange
Suppléant	CROSO Dominique
	Au titre de la Communauté de Communes
Titulaire	VINZIO René
Suppléant	FAUCHER Martine

	Conseil d'Administration du lycée – L.E.P. « Pierre BOULANGER »
	Au titre de la Commune
Titulaire	CROSO Dominique
Suppléant	PERRIN Patrick
	Au titre de la Communauté de Communes
Titulaire	FAUCHER Martine
Suppléant	VINZIO René

4/ Les organismes médico-sociaux :

	Conseil d'Administration de la Maison de retraite « Le Cèdre »
Titulaire	FRÉJAT Éliane
Suppléant	CAPALIJA Suzanne

Où l'exposé des motifs rapporté et les termes du débat,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur le dossier :

DÉLIBÉRATION

Annule et remplace les Délibérations n° 2014/044 ; 2014/066 ; 2014/067 ; 2014/068 ; 2014/071 ; 2014/072 ; 2014/073 ; 2014/074 ; 2014/075 ; 2014 /080 ; 2014/082 ; 2014/083 ; 2014/084 ; 2014/085 ; 2014/086 ; 2014/087 ; 2014/088 ; 2014/089 ; 2014/090 ; 2014/091 ; 2014/092 ; 2014/093 ; 2014/094 ; 2014/095 ; 2014/096 ; 2014/097 ; 2014/102 ; 2014/122 ; 2015/023bis ; 2015/065 ; 2015/084 ; 2015/102 et 2015/126 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-33, lequel précise que « le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes » ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, arrête la liste des représentants de la Commune au sein d'organismes extérieurs comme suit :

1/ Les commissions, comités et instances réglementaires :

	Commission de Sécurité et d'Accessibilité d'Arrondissement
Titulaire	Le Maire, M. René VINZIO
Suppléant	FERRAGU Daniel

	Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité
Titulaire	Le Maire, M. René VINZIO
Suppléant	FERRAGU Daniel

	Correspondant Défense
Titulaire	COTTEROUSSE Patrick

	Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
Président	Le Maire, M. VINZIO René
Suppléant	FERRAGU Daniel
Membre de droit	Mme la Préfète du Puy-de-Dôme ; M. le Procureur de la République.
Membres issus du Conseil Municipal	COTTEROUSSE Patrick ; FAUCHER Martine ; CAPALIJA Suzanne ; ALLARD Éric ; HERRAIZ Catherine ; POULET Jean-Pierre ; GAYARD Fabien.
Membres issus d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou les activités économiques	M. le Principal du Collège Mortaix ; M. le Proviseur du Lycée Pierre Boulanger ; M. le Principal du Collège Saint-Joseph ; M. le Directeur des transports Cellier-Chevanet Police Municipale : - M. Daniel CHERAA – Brigadier Chef Principal ; - M. Ludovic DELHORME – Brigadier Chef Principal ; M. le Directeur d'Auvergne Habitat ; Mme la Directrice Générale des Services ; Mme la Responsable du CCAS ; M. le Président du Club sportif de Football ; M. le Président du Rugby Club Castelpontin ; M. le Président Club sportif de Basket .
Représentants des services de l'État	M. le Colonel commandant de Région de Gendarmerie ; M. le Chef du Service Régional du Renseignement Territorial (SRRT) ; M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale (DDCS) ; M. le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) ; Mme la Directrice des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) ; M. le Directeur Territorial de Protection Judiciaire de la Jeunesse (DTPJJ).

	Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)
Titulaire	Le Maire, M. VINZIO René
Suppléant	FERRAGU Daniel

	Conseil d'Établissement de l'École de Musique
Titulaires	PERRIN Patrick ; BREUIL Nathalie.

	Conseil d'Exploitation du musée de la Batellerie
Titulaires	PERRIN Patrick PAYS Michel BELLANGER Jean-Christophe
Directeur	DGS, LAFOND Sylvie

2/ Les associations et organismes divers :

	Association du Personnel
Titulaires	VINZIO René ; PAYS Michel ; LANDREVIE Régine ; MIRAND Michel.

	Syndicat d'Initiative
Titulaires	LANDREVIE Régine ; FREJAT Éliane ; ROUX Marie-Hélène ; BOURGUET Jacqueline.

	Comité de suivi des Carrières de Pont-du-Château
Titulaires	VINZIO René ; VALLÉE Jean-Marie ; CHALARD Denise.
Suppléants	COTTEROUSSE Patrick ; BELOUIN Marie-Christine ; FOUGERE Henri.

	Comité de suivi et de pilotage du site Allier
Titulaires	VALLÉE Jean-Marie ; GUEZE Gilles ; FOUGERE Henri.
Suppléants	LANDREVIE Régine ; FAUCHER Martine ; CHALARD Denise.

	Comité de suivi pour le Remblaiement et la réinsertion paysagère de la Carrière du Chambon
Titulaires	VINZIO René ; VALLÉE Jean-Marie ; CHALARD Denise.
Suppléants	BELOUIN Marie-Christine ; FERRAGU Daniel ; GAYARD Fabien.

	Assemblée Générale de l'Établissement Public Foncier-Smaf AUVERGNE
Titulaires	VINZIO René ; CROSO Dominique ; BELLANGER Jean-Christophe.
Suppléants	FERRAGU Daniel ; BELOUIN Marie-Christine ; FOUGERE Henri.

	Commission Locale d'Information et de surveillance de la Plateforme de transit de la Société SITA-MOS (C.L.I.S.)
Titulaires	VINZIO René ; VALLÉE Jean-Marie ; CHALARD Denise.
Suppléants	LANDREVIE Régine ; DRUET Michel ; FOUGERE Henri.

	Commission consultative de l'Environnement de l'Aéroport de CLERMONT-AUVERGNE
Titulaire	BELOUIN Marie-Christine
Suppléant	MIRAND Michel

	ORACLE
Titulaire	PERRIN Patrick
Suppléant	FAUCHER Martine

	Association de Gestion du Schéma des Gens du Voyage (AGSGV)
Titulaire	FAUCHER Martine
Suppléant	MIRAND Michel

	ADUHME
Titulaire	VALLÉE Jean-Marie
Suppléant	BELOUIN Marie-Christine

	Représentants de CLERMONT-COMMUNAUTÉ
	Au Syndicat Mixte des Transports en Commun SMTC
Titulaire	VINZIO René
Suppléant	FAUCHER Martine
	Au GRAND CLERMONT
Titulaire	FAUCHER Martine
Suppléant	VINZIO René
	A la Commission Crématorium
Titulaire	VINZIO René
	A la Mission Locale de Cournon-Billom
Titulaire	FAUCHER Martine
	Au Lycée Pierre Boulanger
Titulaire	FAUCHER Martine
Suppléant	VINZIO René
	A la Commission d'accessibilité des Équipements Publics Aux personnes Handicapées
Titulaire	VASSET Serge

4/ La représentation dans les écoles, les collèges et les lycées :

	École SAINT-JOSEPH
Titulaires	AUBRY Marie-Ange

	École Maternelle Jean ALIX
Titulaires	HERRAIZ Catherine ; BREUIL Nathalie.
Suppléants	CAPALIJA Suzanne ; BOURGUET Jacqueline.

	École Élémentaire Jean ALIX
Titulaires	HERRAIZ Catherine ; BREUIL Nathalie.
Suppléants	CAPALIJA Suzanne ; BOURGUET Jacqueline.

	École Maternelle René CASSIN
Titulaires	CAPALIJA Suzanne ; BREUIL Nathalie.
Suppléants	HERRAIZ Catherine ; BOURGUET Jacqueline.

	École Élémentaire René CASSIN
Titulaires	PAYS Michel ; BREUIL Nathalie.
Suppléants	BELOUIN Marie-Christine ; BOURGUET Jacqueline.

	École Maternelle Lucie AUBRAC
Titulaires	CROSO Dominique ; BREUIL Nathalie.
Suppléants	HERRAIZ Catherine ; BOURGUET Jacqueline.

	École Élémentaire Pierre BROSOLETTTE
Titulaires	HERRAIZ Catherine ; BREUIL Nathalie.
Suppléants	CROSO Dominique ; BOURGUET Jacqueline.

	Conseil d'Administration du CES du Collège de MORTAIX
	Au titre de la Commune
Titulaire	AUBRY Marie-Ange
Suppléant	CROSO Dominique
	Au titre de la Communauté de Communes
Titulaire	VINZIO René
Suppléant	FAUCHER Martine

	Conseil d'Administration du du lycée – L.E.P. « Pierre BOULANGER »
	Au titre de la Commune
Titulaire	CROSO Dominique
Suppléant	PERRIN Patrick

	Au titre de la Communauté de Communes
Titulaire	FAUCHER Martine
Suppléant	VINZIO René

4/ Les organismes médico-sociaux :

	Conseil d'Administration de la Maison de retraite « Le Cèdre »
Titulaire	FRÉJAT Éliane
Suppléant	CAPALIJA Suzanne

Fait en Mairie de Pont-du-Château, le 1er février 2016

Reçu en Préfecture le	2 février 2016
Affiché le	5 février 2016

Délibération n° DL20160129-006	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA BASSE LIMAGNE – APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS
---	--

RAPPORT

Par délibération en date du 27 Novembre 2015, la Commune du Pont-du-Château s'était prononcée favorablement sur les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Basse Limagne aux termes desquels l'établissement public de coopération intercommunale devenait compétent en matière d'irrigation et de réhabilitation du SPANC.

Le projet de statuts ayant été rejeté par le Préfet pour des raisons impactant uniquement la compétence « Irrigation », le Syndicat a choisi de relancer la procédure de modification de ses statuts, en retirant la prise de compétence « Irrigation » et en ne maintenant que la compétence « Réhabilitation du SPANC » (Cf. *Annexe n° 4*).

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Basse Limagne ayant délibéré favorablement sur cette nouvelle modification le 21 décembre 2015, il appartient à la Commune de se prononcer nouveau sur cette modification statutaire.

Où l'exposé des motifs rapporté et les termes du débat,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur le dossier :

DÉLIBÉRATION

Vu la Délibération du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Basse Limagne, en date du 21 décembre 2015, approuvant une modification de ses statuts en faveur de la prise de compétence « Réhabilitation du SPANC » ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-17, aux termes duquel les Communes membres d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale doivent se prononcer sur toute

modification statutaire dans un délai de trois mois à compter de la notification, étant précisé qu'à défaut de délibération à l'issue de ce délai légal, la décision des Communes est réputée favorable ;
Considérant le bien-fondé de cette modification statutaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Basse Limagne, selon les conditions précisées en annexe.

Fait en Mairie de Pont-du-Château, le 1er février 2016

Reçu en Préfecture le	2 février 2016
Affiché le	5 février 2016

VII – URBANISME ET AFFAIRES FONCIERES

Délibération n° DL20160129-007	PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) – APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°10
-----------------------------------	--

RAPPORT

Monsieur le Docteur Daniel FERRAGU explique à l'Assemblée Délibérante que l'Emplacement Réservé numéro 14 (ER14) inscrit au Plan Local d'Urbanisme de la Commune de 2007 a été délimité depuis sa création, pour réaliser une voirie qui puisse relier la Rue de la Croix des Rameaux au Chemin de Chantagret *via* l'Allée Saint-Vincent et l'Allée de la Croix des Rameaux sous la dénomination de "Allée Saint-Vincent".

Un certain nombre des parcelles privées (parcelles cadastrées Section BE n° 165, 166, 167, 168, 172, 173, 174 et 176), situées sur l'emprise de cet emplacement entre l'Allée Saint-Vincent et la jonction qui accède au Chemin de Chantagret, ont été rachetées par un aménageur, la société VIA TERRA, lequel souhaite réaliser la partie de cette voirie dans le cadre d'un projet d'aménagement de lotissement qui a fait l'objet d'un dépôt de demande de permis d'aménager.

Or, le Code de l'Urbanisme n'offre pas aux Communes la possibilité d'exiger d'un aménageur la prise en charge financière de la réalisation d'une voirie inscrite dans le cadre d'un emplacement réservé.

Aussi, afin que l'aménageur puisse procéder à la réalisation de cette voirie telle qu'elle était envisagée par la Commune, il y a lieu de lever la servitude attachée à cet emplacement réservé sur les parcelles précitées.

De la même manière, l'emplacement réservé sur la raquette de retournement de l'Allée Saint-Vincent n'ayant plus lieu d'être aujourd'hui, il convient de lever son emprise.

La levée partielle de cet emplacement réservé supposant une modification du Plan Local d'Urbanisme, la Commune, conformément aux articles L.153-45 et suivants du Code de l'Urbanisme, a opté pour la procédure de modification simplifiée.

Dans le cadre de cette procédure de modification simplifiée un « porter à la connaissance du public » s'est tenu en Mairie durant une période d'un mois, du 14 décembre 2015 au 14 janvier 2016 avec les documents de cette modification.

Monsieur le Docteur Daniel FERRAGU indique que le porter à la connaissance du public relatif à la modification simplifiée est achevé depuis le 14 janvier 2016 à 16h45 et qu'une seule observation a été présentée ne remettant pas en cause l'économie générale du projet.

Dès lors, il convient d'approuver cette modification en Conseil Municipal pour qu'elle entre en vigueur (Cf. Annexe n°5).

Où l'exposé des motifs rapporté et les termes du débat,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur le dossier :

DÉLIBÉRATION

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-45 et suivants et R.153-20 et suivants ;

Vu la Délibération n° 2015/164 du Conseil Municipal du 27 novembre 2015 prescrivant la modification simplifiée n°10 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Pont-du-Château ;

Vu la Délibération n° 2015/184 du Conseil Municipal du 18 décembre 2015 complétant la délibération précitée ;

Considérant que le porter à la connaissance du public qui s'est déroulé du 14 décembre 2015 au 14 janvier 2016 a fait l'objet d'une observation unique ne remettant pas en cause l'économie générale du projet ;

Considérant que l'aménagement projeté, dans le cadre du Permis d'Aménager n°PA 063 284 15 G0004 déposé, présente un caractère durable et qu'il est adapté aux problématiques du quartier ;

Considérant que le projet de modification simplifiée n°10 du PLU est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'approuver, telle qu'elle est annexée à la présente délibération, la modification simplifiée n°10 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de PONT-DU-CHATEAU portant sur la levée partielle de cet emplacement réservé n° 14 ;

- Dit que :

- Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans le journal La Montagne ;
- La présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité, à savoir l'affichage en Mairie et l'insertion dans la presse d'un avis d'information ;
- Le dossier de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public à la Mairie de PONT-DU-CHATEAU aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture du Puy de Dôme ; et
- La présente délibération, accompagnée du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, sera transmise à Madame la Préfète du Puy-de-Dôme.

Fait en Mairie de Pont-du-Château, le 1er février 2016

Reçu en Préfecture le

2 février 2016

Affiché le

5 février 2016

IX – TRAVAUX

Délibération n° DL20160129-008	SIAREC (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION EST DE CLERMONT-FERRAND) – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RUES PAUL DOUMER, RENE COLLANGE, SOUS LE PONT, RUE ET PLACE CROIX BARBE – AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES
-----------------------------------	--

RAPPORT

Monsieur le Docteur Daniel FERRAGU informe le Conseil Municipal que le SIAREC souhaite profiter des aménagements de voirie programmés par la Commune Rues Paul Doumer, René Collange, Sous le pont et Rue et Place Croix Barbe pour entreprendre des travaux de mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, afin d'améliorer la collecte des eaux usées sur ce secteur.

Afin d'éviter l'intervention de différentes entreprises et pour réduire les coûts des travaux, la Commune de Pont-du-Château et le SIAREC entendent procéder à une consultation en groupement de commandes.

Le rôle de coordonnateur du groupement de commandes sera assuré par le SIAREC.

Il convient dès lors d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes susvisé et de désigner deux représentants de la Commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

Monsieur le Maire propose :

- Titulaire : Docteur Daniel FERRAGU ; et
- Suppléant : Monsieur Serge VASSET.

Où l'exposé des motifs rapporté,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur le dossier :

DÉLIBÉRATION

Vu les aménagements de voirie programmés par la Commune de Pont-du-Château : Rues Paul Doumer, René Collange, Sous le pont et Rue et Place Croix Barbe ;

Vu les travaux de mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales programmés par le SIAREC sur le secteur susvisé, afin d'améliorer la collecte des eaux usées ;

Considérant l'intérêt représenté par un groupement de commandes pour la réalisation de ces travaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Autoriser Monsieur le Maire à :

- **signer la convention constitutive du groupement de commandes à intervenir avec le SIAREC pour la réalisation des travaux d'aménagement de voirie et de mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales Rues Paul Doumer, René Collange, Sous le pont et Rue et Place Croix Barbe ; et**
- **entreprendre l'ensemble des démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ; et**

- Désigner pour représenter la Commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres :

- Titulaire : Docteur Daniel FERRAGU ; et
- Suppléant : Monsieur Serge VASSET.

Fait en Mairie de Pont-du-Château, le 1er février 2016

Reçu en Préfecture le
Affiché le

2 février 2016
5 février 2016

Délibération n° DL20160129-009	RESTAURATION DES JARDINS DESCENDANT VERS L'ALLIER – AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A RENOUVELER LE PARTENARIAT ENGAGE AVEC L'ASSOCIATION CONCORDIA
-----------------------------------	---

RAPPORT

Monsieur Jean-Marie VALLEE rappelle à l'Assemblée Délibérante que depuis 2012, la Commune de Pont-du-Château et l'Association CONCORDIA, agréée par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, ont mis œuvre un chantier international associant des jeunes originaires de plusieurs pays aux fins de restauration et de valorisation du patrimoine, sur le site des jardins descendant vers l'Allier.

L'expérience se révélant très largement positive, entre valorisation du patrimoine, internationalisation et interactions entre le chantier de jeunes, les associations locales et les services municipaux, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Délibérante d'engager un nouveau chantier sur ce site, en 2016, lequel concernera la réfection du mur d'enceinte situé sur la première terrasse (Cf. *Annexe n° 6*).

Le coût de l'opération, laquelle sera inscrite au Programme d'actions de l'Agenda 21 de la Commune (version 2) est de 5 300 euros.

Où l'exposé des motifs rapporté et les termes du débat,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur le dossier :

DÉLIBÉRATION

Vu le partenariat entre la Commune de Pont-du-Château et l'Association CONCORDIA, aux fins de restauration des jardins descendant vers l'Allier, depuis 2012 ;

Vu le projet de restauration du mur d'enceinte situé sur la première terrasse présenté par l'Association ;

Considérant le retour d'expérience très largement positif de ce partenariat ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le projet de restauration du mur d'enceinte présenté par l'Association CONCORDIA;
- autorise Monsieur le Maire à :
 - signer la convention de partenariat à intervenir avec l'Association CONCORDIA ; ainsi que
 - tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VIII– RESSOURCES HUMAINES

Délibération n° DL20160129-010	CRÉATION DE POSTES
-----------------------------------	--------------------

RAPPORT

Monsieur Patrick PERRIN propose au Conseil Municipal d'approuver la création, dans le cadre des besoins d'encadrement des enfants accueillis sur les périodes d'ouverture de l'accueil de loisirs ados en 2016, de :

- **deux postes non permanents d'animateurs pour les vacances d'hiver** (période du 15 au 26 février 2016) ;
- **deux postes d'animateurs non permanents pour les vacances de printemps** (période du 11 avril au 22 avril 2016) ;
- **quatre postes d'animateurs non permanents pour les vacances d'été** (du 6 juillet au 29 juillet 2016) ; et
- **deux postes d'animateurs non permanents pour les vacances d'automne** (du 20 octobre au 02 novembre 2016),
selon les tarifs de rémunération adoptés par le Conseil Municipal, rappelés ci-après .

Forfait journalier	Stagiaires BAFA	BAFA
Brut	27,27 €	54,55 €
Congés payés	2,73 €	5,45 €
Forfait	30.00 €	60.00 €
	<i>Auquel s'ajoute le repas</i>	

Où l'exposé des motifs rapporté

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur le dossier :

DÉLIBÉRATION

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale ; notamment son article 3 2° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création de :

- **deux postes non permanents d'animateurs pour les vacances d'hiver** (période du 15 au 26 février 2016) ;
- **deux postes non permanents d'animateurs pour les vacances de printemps** (période du 11 avril au 22 avril 2016) ;

- quatre postes non permanents d'animateurs pour les vacances d'été (du 6 juillet au 29 juillet 2016) ; et
- deux postes non permanents d'animateurs pour les vacances d'automne (du 20 octobre au 02 novembre 2016) .

Fait en Mairie de Pont-du-Château, le 1er février 2016

Reçu en Préfecture le

2 février 2016

Affiché le

5 février 2016

IX – QUESTIONS DE L'OPPOSITION

X – QUESTIONS DIVERSES

1 – Mise au point suite à la publication d'un article intitulé : un étang fantôme dans le journal « Vous », Directeur de la Publication, Monsieur BELLANGER, Groupe d'Opposition « Rassemblement de la Droite et du Centre »

XI – VŒUX ET MOTIONS

XII – COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

1. Recensement de la population

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Délibérante des chiffres des populations légales en vigueur au 1er janvier 2016 :

- Population municipale : 10 516 habitants ;
- Population comptée à part : 290 habitants ; et
- Population totale : 10 806 habitants.

2. Information juridique : Dossier Madame Gaëlle PARQUET-CROCHET contre/Commune de PONT-DU-CHATEAU

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que par jugement du 29 décembre 2015, le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND, dans l'affaire citée en objet, a rejeté la requête de Madame Gaëlle PARQUET-CROCHET au motif que les propriétaires du terrain, objet du litige, n'ont pas conclu avec la Commune de PONT-DU-CHATEAU de convention prévoyant le versement de la participation pour voirie et réseaux avant la délivrance d'autorisations de construire, comme l'y autorisait l'article L.332-11-2 du Code de l'Urbanisme. En conséquence, la participation pour voirie et réseaux prévue à l'article L.311-11-1 du Code de l'Urbanisme était due à compter de la construction d'un bâtiment sur le terrain et devait être recouvrée dans les délais fixés par la Commune.

Le Tribunal Administratif a par ailleurs mis à la charge de Madame Gaëlle PARQUET-CROCHET une somme de 1 000 euros au titre des frais exposés par la Commune de PONT-DU-CHATEAU et non compris dans les dépens.

3. Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains dite « SRU » :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Délibérante que le nombre de logements retenus pour l'application des dispos de la loi « SRU » est de 543 au 1er janvier 2015.

4. État des subventions accordées :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Délibérante des dernières subventions accordées :

Financier	Projet	Montant
Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	Réalisation d'une fresque murale, démonstration et exposition ouverte au public	200,00 €
Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	Organisation de la 7ème édition du festival « Cuivres en scène » avec l'école municipale de musique	1 300,00 €

5. Demandes d'autorisations d'urbanisme : évolution et répartition

Les autorisations d'urbanisme déposées au cours de l'année 2015 :

Parmi les demandes d'autorisations d'urbanisme déposées au cours de l'année 2015, on dénombre **168 Déclarations Préalables, 94 demandes de Permis de Construire, 4 Permis d'Aménager** ainsi que **4 Permis de Démolir**.

Évolution des demandes d'autorisations d'urbanisme sur la période 2012-2015 :

Sur la période 2012-2015, on constate un maintien à un niveau élevé des demandes d'autorisations d'urbanisme avec certains pics engendrés par des grandes opérations immobilières.

Pour l'année 2015, la réalisation de 99 logements a été autorisée ou est en passe de l'être. Deux importantes opérations de logements ont été déposées début 2016 et n'entrent donc pas dans le décompte.

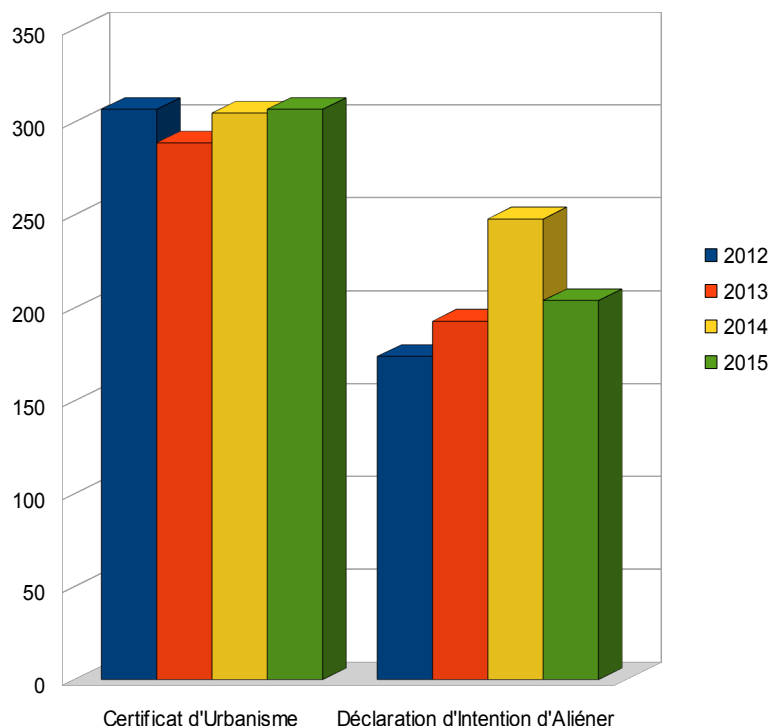
Pour l'année 2015, **307 demandes de Certificats d'Urbanisme** et **204 Déclarations d'Intention d'Aliéner** ont été recensées.

On constate, à ce titre, de manière corrélative avec l'accroissement du nombre de biens sur la Commune, une croissance des demandes de renseignements et de documents de la part des notaires sur la période 2012-2015 avec des pics pour les périodes marquées par de grosses opérations (2014 notamment).

L'année 2015 a également été marquée par le dépôt de 21 demandes d'autorisations de travaux pour les Établissements Recevant du Public contre 7 en 2014.

Evolution du nombre de demande de renseignements notariés

sur la période 2012-2015



6. Exercice du droit de préemption : projets en cours

Monsieur le Docteur FERRAGU explique à l'Assemblée Délibérante que pour autant que Monsieur le Maire bénéficie, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'une délégation de pouvoirs de la part du Conseil Municipal s'agissant de l'exercice des droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, celui-ci, par souci de transparence, souhaite l'informer des projets communaux pour lesquels la Commune pourrait exercer un de ces droits dans les prochaines semaines en amont de sa décision.

Monsieur le Docteur FERRAGU précise que conformément à l'article L.210-1 alinéa 3 du Code de l'Urbanisme, « toute décision de préemption doit mentionner l'objet pour lequel ce droit est exercé. »

- **Projet d'aménagement d'ensemble du secteur avec création de 10 logements à caractère social** : secteur dit « La Pradelle », zone Auh du PLU et zone D du PEB, parcelles cadastrées Section BR n° 21 (9 990 m²), n° 22 (3 205 m²) et n° 30 (2 498 m²) et représentant une superficie totale de 25 683 m².
- **Projet d'aménagement de logements à caractère social** : secteur dit « La Pradelle », zone Auh du PLU et zone D du PEB, parcelles cadastrées Section BR n° 5 (2 517m²), n° 6 (766 m²), n° 7 (1 709 m²), n° 8 (1 424m²), n° 9 (3 881 m²) et n° 10 (3 949 m²) et représentant une superficie totale de 14 246 m².

Monsieur le Docteur FERRAGU rappelle à l'Assemblée Délibérante que le propriétaire d'un bien soumis au droit de préemption doit avertir la Commune de son intention de vendre, en déposant à la Mairie une Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.).

La Commune dispose alors d'un délai de deux mois pour décider de préempter ou non.

Si elle décide de préempter et n'accepte pas le prix du vendeur, elle peut saisir le juge de l'expropriation spécialisé auprès de la Cour d'Appel, qui fixera définitivement le prix.

7. Suivi de la délégation des aides à la pierre

8. Recrutements intervenus depuis le dernier Conseil Municipal dans les services de la Commune

Date de recrutement	Grade	Service	Statut
01/01/2016	Adjoint Technique 2ème classe	Espaces Verts	Nomination Stagiaire
01/01/2016	4 Agents sociaux 2ème classe	Service à la personne	Nomination Stagiaire
04/01/2016 au 12/02/2016	28 animateurs territoriaux non permanents Nouvelles Activités Péri-scolaires	Écoles	Contractuels
04/01/2016 au 11/02/2016	8 agents d'animation de 2ème classe non permanents	ALSH 4-11 ans	Contractuels
21/01/2016 au 27/02/2016	2 agents recenseurs	Mairie	Contractuels
02/01/2016 au 30/04/2016	1 adjoint technique	Voirie	Contractuel

9. Prochains Conseils Municipaux : planning prévisionnel « 2016 »

Semaine 04 : vendredi 29 janvier, à 20h00 ;

Semaine 09 : vendredi 4 mars, à 20h00 (ROB) ;

Semaine 15 : vendredi 8 avril, à 20h00 (BP) ;

Semaine 22 : vendredi 3 juin, à 20h00 ;

Semaine 27 : vendredi 8 juillet, à 20h00 ;

Semaine 39 : vendredi 30 septembre, à 20h00 ;

Semaine 43 : vendredi 28 octobre, à 20h00 ;

Semaine 47 : vendredi 25 novembre, à 20h00 ; et

Semaine 50 : vendredi 16 décembre, à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Fait en Mairie de Pont-du-Château, le 1er février 2016.

Le Secrétaire de séance,
Marie-Hélène ROUX

Le Maire,
René VINZIO